

Rapport d'Orientation Budgétaire 2019



CONSEIL MUNICIPAL
25/02/19

Cadre juridique

- Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les 2 mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif.
- Il permet à l'assemblée délibérante de **discuter des orientations budgétaires** qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et **d'être informée sur l'évolution de la situation financière** de la collectivité.
- Le décret du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire prévoit :
 - La **présentation d'un rapport** sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette.
 - Ce rapport donne lieu à un débat, acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un **vote**.
 - La délibération doit être transmise au représentant de l'Etat dans le département, ainsi qu'au président de l'EPCI dont la collectivité est membre

Le rapport comporte les informations suivantes :

« 1° **Les orientations budgétaires** envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes (fonctionnement et investissement). Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre.

« 2° La présentation des **engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

« 3° Des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Partie 1- Le contexte

- 1 - Le contexte international et national
- 2 - La loi de finances 2019

Partie 2 - Les orientations de la commune pour préserver et anticiper l'avenir

- 1 - Les recettes de fonctionnement
- 2 - Les dépenses de fonctionnement
- 3 - Les projets d'investissement sur la période 2019 - 2023
- 4- Le financement des investissements
- 5 - L'évolution et la structure de la dette

Partie 1

Le contexte



1.1 Le contexte international et national

Si l'année 2017 a vu se dessiner un redressement économique un peu partout dans le monde, en 2018, cette croissance a ralenti et a connu une désynchronisation :

- Etats-Unis : croissance forte en 2018 mais des tensions émergent avec des risques et des incertitudes pour 2019-2020,
- Zone euro : la croissance ralentit, après 2.5 % en 2017, les incertitudes liées au Brexit et au climat politique dans l'Union Européenne l'ont ramené à 1.9% en 2018.
- Pays émergents : ralentissement net de la croissance voire récession pour certains.

Les prévisions pour 2019 sont donc plutôt pessimistes avec des incertitudes fortes et des craintes d'un nouveau ralentissement.

1.1 Le contexte international et national

En France, l'année 2019 devrait voir un ralentissement de la croissance à 1.5 % selon l'INSEE et 1.7 % selon le Gouvernement.

L'Etat misait sur la reprise de l'activité du fait de ses mesures en faveur du pouvoir d'achat.

Mais sur fond de « crise des gilets jaunes » et de croissance de nouveau en panne, l'équation budgétaire 2019 s'est complexifiée.

1.2 La loi de Finances 2019

La Loi de Finances 2019 s'inscrit dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP 2018-2022) qui prévoit notamment :

- Un **objectif d'évolution des dépenses** de fonctionnement et du solde de financement des collectivités. Le niveau plafond d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, constatées à périmètre constant, est fixé au maximum à 1,2% par an de 2018 à 2022 (budget consolidé et inflation comprise).
- Une **nouvelle règle prudentielle sur l'endettement** renforce la « règle d'or » avec un ratio de capacité d'endettement maximale (correspondant en fait au ratio de « capacité de désendettement », soit l'encours de dette / épargne brute) fixé entre 11 à 13 ans pour les communes de plus de 10 000 habitants.
- La **suppression progressive de la taxe d'habitation** pour les ménages avec un mécanisme progressif déjà acté mais une incertitude sur la généralisation du dispositif et sur les conditions de compensation pour les communes.

1.2 La loi de Finances 2019

La Loi de Finances 2019 prévoit notamment :

- **un déficit public à 3.2 %** du produit intérieur brut (PIB) pour 2019 (soit en dépassement de la limite européenne de 3%, après 2.7% en 2018) ;
- **une fiscalité allégée** : la prévision initiale de – 24.8 milliards d’euros de prélèvement a été complétée par une nouvelle baisse de – 10 milliards d’euros à la suite de la « crise des gilets jaunes » ;
- **un budget de la Sécurité Sociale en excédent** pour la 1^{ère} fois depuis 18 ans ;
- **une stabilité des concours de l’Etat** mais le maintien de la **demande de réduction des dépenses** des CT à hauteur de 13 milliards d’ici 2022, en réduisant les dépenses de fonctionnement et l’endettement.

1.2 La loi de Finances 2019

Les principaux impacts de la Loi de Finances pour la commune :

- Modification du dispositif de revalorisation des bases locatives. En 2019, le taux de revalorisation des valeurs locatives sera dorénavant égal au taux de variation, entre nov. 2017 et nov. 2018, de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), soit 2,2 %.
- Maintien des dotations de soutien à l'investissement pour les communes et les intercommunalités à des niveaux stables par rapport à 2018 soit 2,1 Md€.
- Si le redressement des finances publiques n'implique plus de baisse de la DGF, la répartition à enveloppe constante ne garantit en rien nos recettes.

Pour tenir compte de ces éléments, le budget 2019 devra donc s'inscrire dans la continuité de ces dernières années avec une poursuite des efforts de gestion.

Partie 2

Les orientations de la commune pour préserver et anticiper l'avenir



Rappel des orientations

Les orientations de la commune pour préserver et anticiper l'avenir

Objectif principal : volonté de préserver nos capacités d'investissements par la maîtrise nos dépenses :

- la maîtrise des dépenses du personnel
- la maîtrise des dépenses courantes,
- la recherche d'économie (travaux pour diminuer la consommation énergétique, acquisition de véhicules électriques, poursuite de la mutualisation entre communes, optimisation des marchés publics...)

Dans le respect de l'engagement politique fort de ne pas augmenter les taux d'imposition sur la durée du mandat

Rappel des orientations

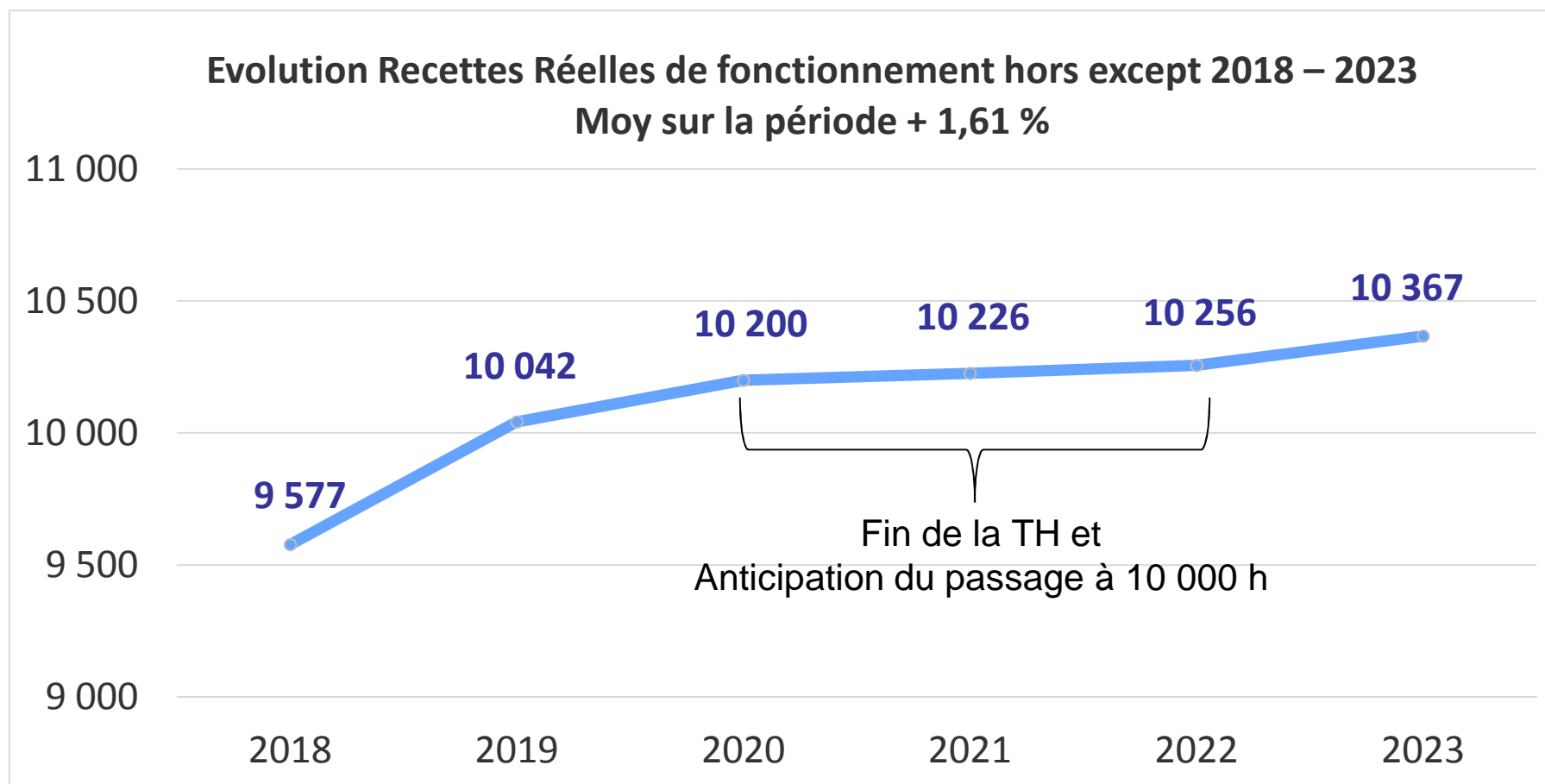
Les orientations de la commune pour préserver et anticiper l'avenir

L'épargne nette devra être maintenue à un niveau suffisant pour garantir la maîtrise de notre endettement, sans augmenter la pression fiscale, avec comme ratios à respecter :

- une **épargne brute en moyenne de 1 M €** sur la période
- soit un **taux d'épargne brute supérieur à 10%**
- un **taux d'autofinancement de 20%** des investissements
- Une capacité de **désendettement en moyenne inférieure à 8 ans**

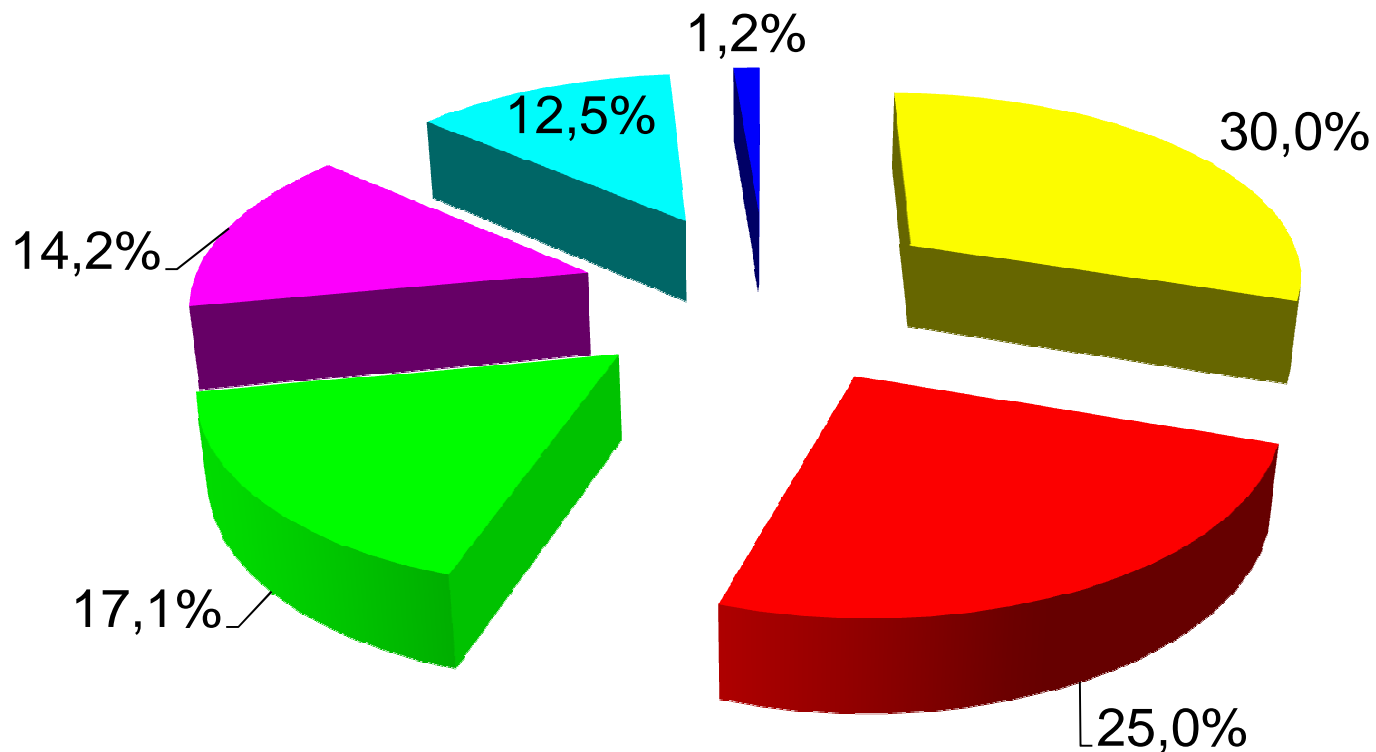
Les recettes de fonctionnement

En 2019, les recettes réelles de fonctionnement (hors except.) devraient atteindre **10.042 k€**



Les recettes de fonctionnement

Répartition des recettes de fonctionnement en 2019



- TH
- Dotations et participations
- Produits des services

- TF
- Autres impôts et taxes
- Divers

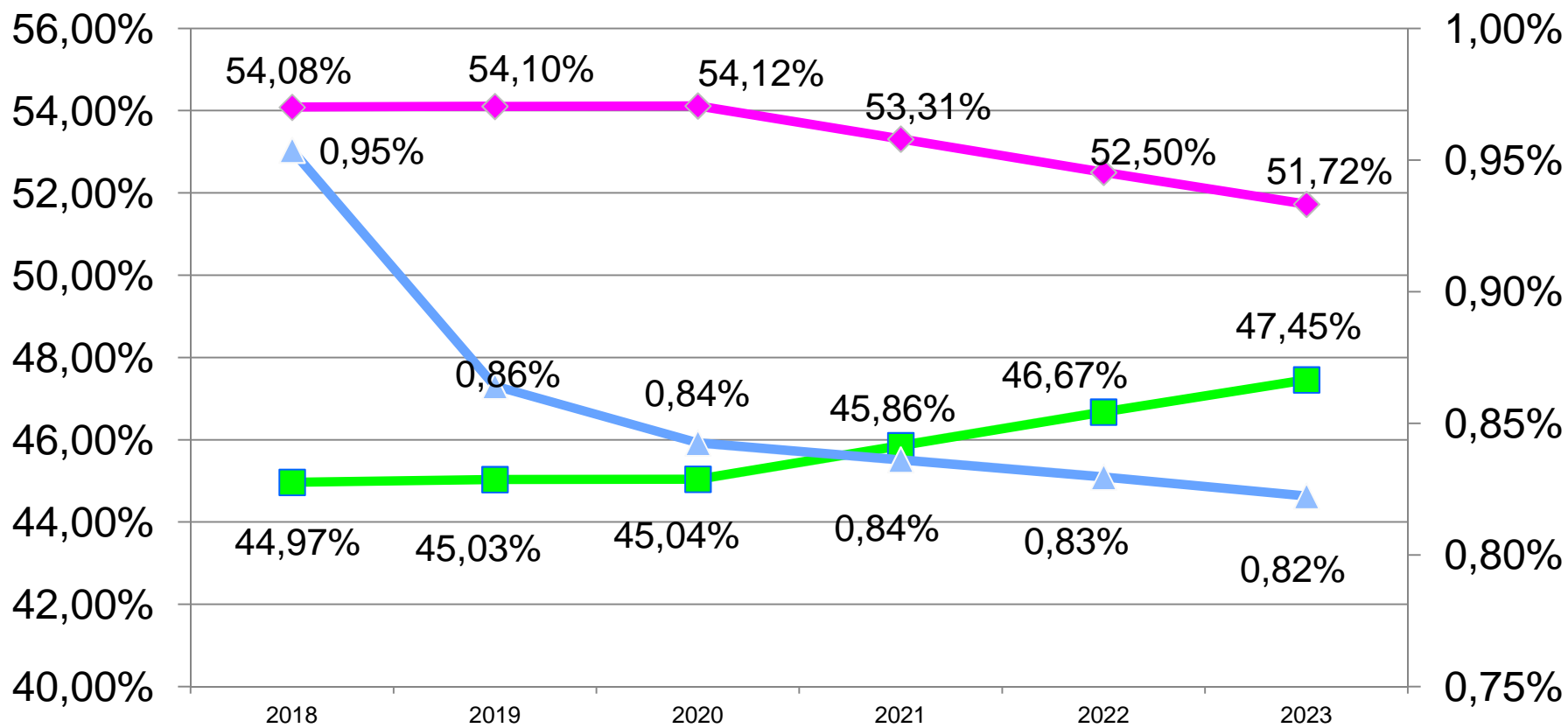
La fiscalité

En restant sur une dynamique soutenue du produit fiscal, la ville table sur une moyenne d'augmentation des recettes fiscales de 2.38 % entre 2019 et 2023 (dans l'attente de la réforme de la fiscalité locale). La revalorisation des bases sera de 2.2% en 2019 puis le calcul se fonde sur une hypothèse moyenne de revalorisation à 1.3% à laquelle on ajoute une dynamique des bases par l'apport de nouveaux logements.

Malgré les incertitudes et conformément à notre engagement de campagne, **aucune augmentation des taux d'imposition n'est prévue par la commune en 2019.**



Les recettes de fonctionnement



◆ TH ■ TF ▲ TFnB

Les dotations

Pour la première fois depuis 4 ans la DGF est restée stable en 2018. Il ne devrait plus y avoir de baisse unilatérale des dotations avec la fin de la contribution au redressement des comptes publics. Le montant estimé de la DGF 2019 devrait être de 629 k€ avec une perspective prévisionnelle de -1.6% sur la période 2019-2023.

Cependant, **cette recette n'est toujours pas dynamique** à cause de l'écrêtement qui peut-être en partie compensé par l'augmentation de la population. (Montant de l'écrêtement de 34 k€ en 2019)

La DGF fait partie de l'enveloppe normée comprenant plusieurs autres dotations telles que le FCTVA, la DETR etc. Cette enveloppe est déterminée en valeur mais si l'une ou l'autre de ces composantes augmente les autres diminueront nécessairement.

Les autres recettes

Les Dotations de Nantes Métropole :

- Montant stable pour l'Attribution de Compensation (AC) jusqu'en 2023 (393 K€/an)
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est estimée à 407 K€/an pour l'ensemble de la période 2019/2023.

La tarification des services :

- L'hypothèse retenue dans la prospective est une évolution de + 1.72% des recettes intégrant à la fois l'inflation et la hausse de la fréquentation sur la période 2019 – 2023.
- Chaque année le conseil est amené à statuer sur l'évolution des tarifs.
- Depuis la mise en place des tarifs au quotient familial certains peuvent connaître des évolution de coûts.

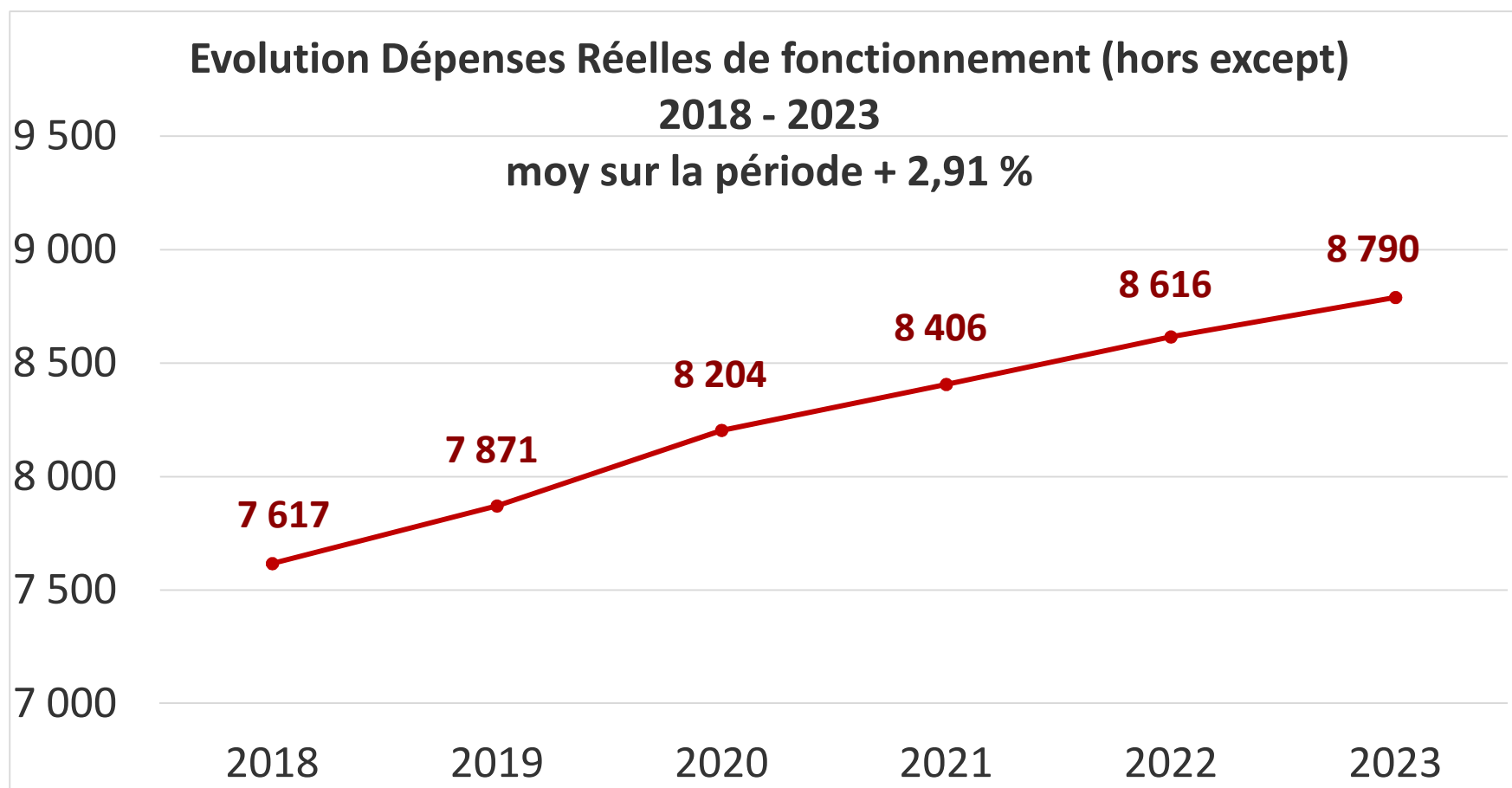
Les autres recettes

Les subventions reçues :

- Fin de la subvention CAF au titre du CSCM mais reprise du financement dans le cadre du nouveau contrat sur la Maison des Familles.
- Perte du fond de soutien aux activités périscolaires mais majoration des recettes liées à l'évolution des effectifs de l'ALSH et financement de la CAF dans le cadre du Plan mercredi.

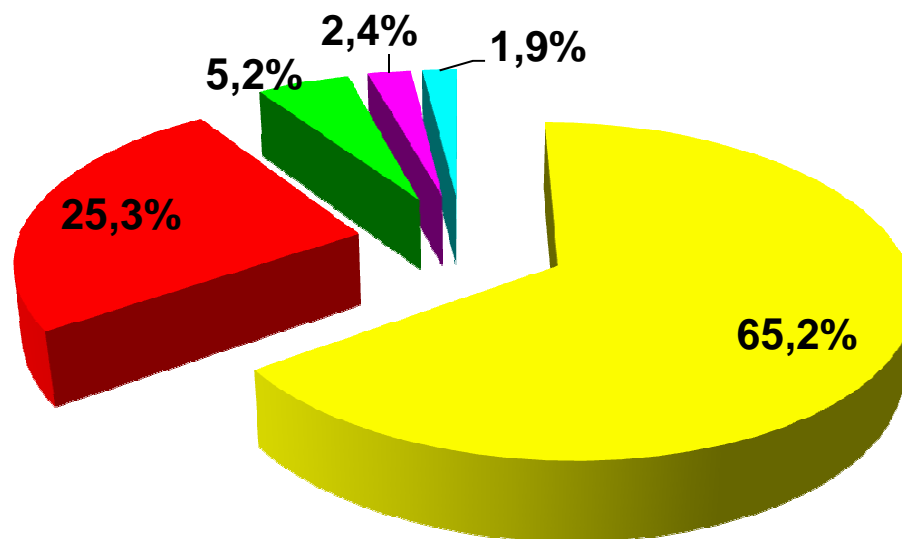
Les dépenses de fonctionnement

En 2019, les dépenses de fonctionnement (hors except.) sont annoncées pour un montant de **7.871 k€**



Les dépenses de fonctionnement

En 2019, les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :



- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Atténuation de produits (SRU, FPIC)
- Charges à caractère général
- Charges financières

Les dépenses de personnel

- **L'évolution entre 2018 et 2019 est de 106.4 k€ soit 2.12%.**
- **Prise en compte pour la suite d'éléments récurrents à hauteur de 2% chaque année comprenant essentiellement :**
 - Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de 1.3 % soit environ 54.7 k€ en 2019,
 - L'augmentation des effectifs liée aux enfants accueillis dans les structures enfance jeunesse, en lien avec l'évolution démographique de la commune, pour 38 k€ en 2019.
 - La mise en œuvre de dispositions règlementaires (ex : poursuite de l'application du PPCR jusqu'en 2022)
- **S'y ajoutent les charges induites des divers projets pour 4% du coût d'investissement :**
 - Augmentation des surfaces à entretenir dans le cadre de la construction de nouveaux locaux ,
 - L'augmentation des capacités d'accueil, de la restauration etc...

Les autres dépenses

- **Dépenses de gestion courante (charges à caractère général, autres charges de gestion courante et atténuations de produit) :**
 - Evolution moyenne de 5.33% sur la période 2019-2023. Intégration des coûts d'installation des modulaires et location et prise en compte de changements de périmètre des activités, de l'augmentation des effectifs scolaires ou de l'effet induit de nouveaux investissements (intégration de charges induites à hauteur de 4 % du montant des investissements).
 - Maintien de l'enveloppe de subventions pour les associations à son niveau de 2018.
- **Dépenses de gestion financière :**
 - Aucune ligne de trésorerie n'est envisagée en 2019 ;
 - Pas de recours à de nouveaux emprunts en 2019 ;
 - Baisse importante des charges d'intérêts de 27% du fait de la sortie du PPP et du faible taux de refinancement de l'IRA (1.18%).

BILAN PREVISIONNEL 2018

Les résultats font apparaître une amélioration sensible de la CAF par rapport au BP 2018

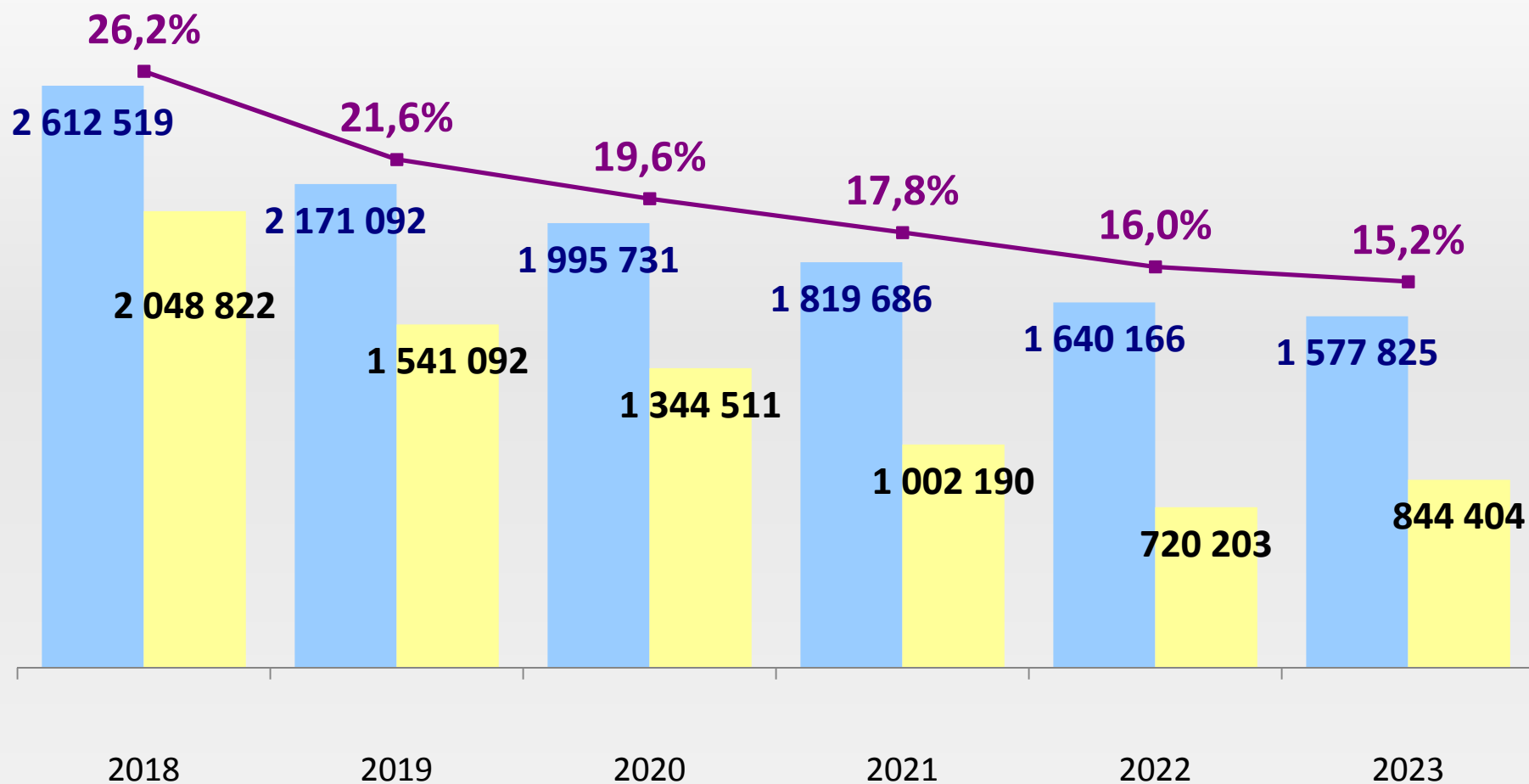
En K€	BP 2018	CA 2018
Dépenses courantes	1 640	1 617
Dépenses de personnel	5 029	4 939
Autres charges de gestion (dt subv)	515	400
Charges financières	283	258
Autres (dont loi SRU)	149	132
Total des dépenses	7 616	7 346
Total des recettes	9 582	9 993
CAF Brute	1 966	2 647

Soit + 680 K€

26

Evolution de l'épargne

■ Epargne Brute(hors exceptionnel) ■ Epargne nette (hors exceptionnel) ■ Taux d'épargne Brute



Les projets d'investissements 2019-2023

Des investissements ambitieux mais nécessaires pour un montant total sur la période de 17 M €.

- **Poursuite des investissements courants** pour 500 k€ / an pour assurer la maintenance des équipements communaux (ex : terrain stabilisé du Parc des Sports, écoles...), assurer le renouvellement du parc matériel (véhicules, petit matériels...), l'acquisition de logiciels, etc...
- **Acquisitions foncières** à hauteur de 900 k€ en 2019 puis une moyenne de 150 k€/an jusqu'en 2023, en fonction des opportunités, et début du remboursement du PAF en 2022 selon l'avancée de l'OAP Berlioz.

Des opérations spécifiques pour 2019 :

- 2 180 k€ : poursuite du projet sur l'évolution de l'offre petite enfance, scolaire et périscolaire, avec dès 2019 le lancement des travaux pour l'agrandissement de l'école JDB et les études pour la construction d'un nouveau multi-accueil ;
- 200 k€ : travaux de rénovation de l'Eglise



Les projets d'investissements 2019-2023

Site	Usage	Nature des travaux	Coût
JDB	Extension élémentaire (4 cl. et extension restauration)	Construction et extension	7,30 M€ TTC
	Construction d'une maternelle de 7 cl. (avec restauration, dortoirs, APS)		
Site vierge	Salle d'évolution et stationnement	Construction neuve	
Site 4 – Halb. 2	Maternelle de 4 classes et locaux APS (restauration sur Paul Fort) <i>Transfert des enfants sur Hal. 1 durant les travaux</i>	Aucun travaux	1,54 M€ TTC
		Extension de l' existant	
Site 4 – Paul Fort	Élémentaire de 9 classes (restauration sur Ribambelle)	Reconversion salle à manger en classe	Pour mémoire

Les projets d'investissements 2019-2023

Site	Usage	Nature des travaux	Coût
Face au CTM	Multi-accueil 50 places (avec maxi 55)	Construction neuve	2,36 M € TTC
Maison de l'Enfance	ALSH	Récupération de tout le bâtiment Adaptation	500 k€ estimation à affiner
Ribambelle	Restauration élémentaires P. Fort et St-Louis	Adaptation (agrandissement ligne de self)	300 k€ estimation à affiner

**Total des opérations env. 12 M€
(toutes dépenses confondues)**

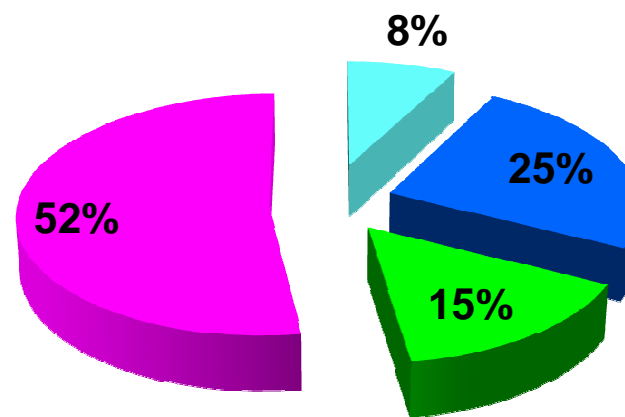
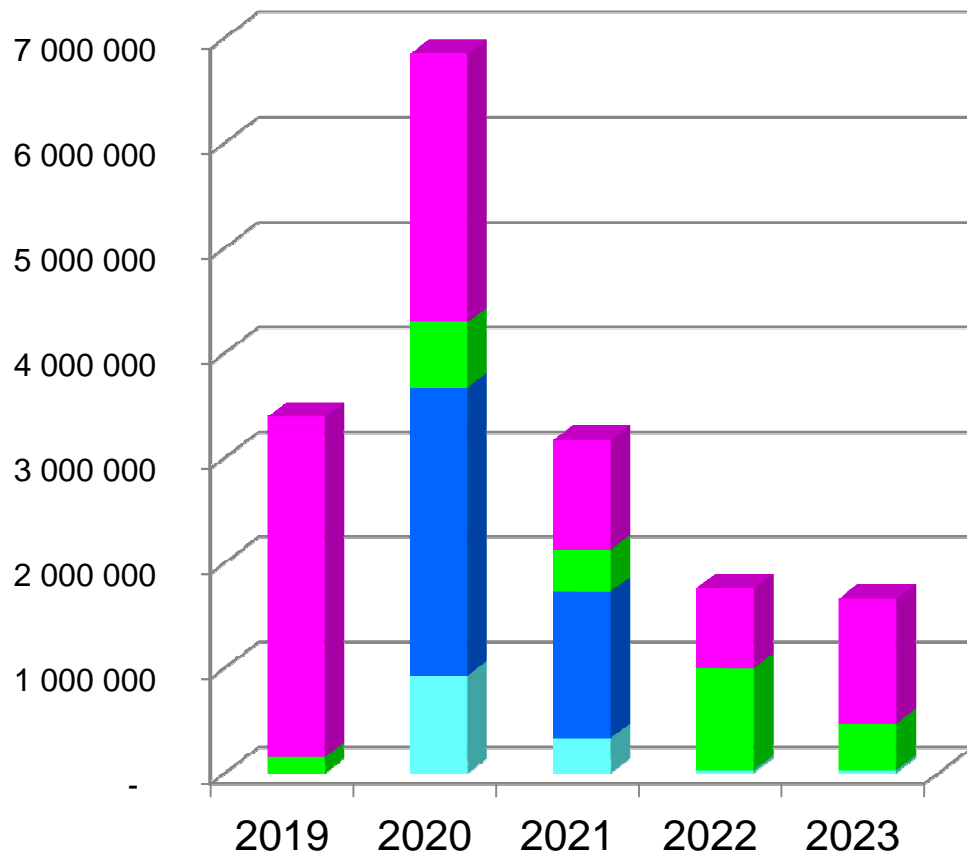
Financement des investissements 2019/2023

Recherche de subventions d'investissement par les demandes de subventions déjà existantes (ex : Département, NM) et par le « fonds de soutien à l'investissement public local » auprès de l'Etat : DETR et DSIL.

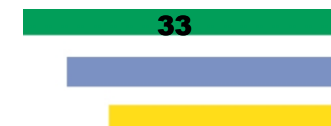
- **l'intégration du FCTVA au taux de 16.404 %**, soit un montant estimé de 2 577 k€ sur toute la période.
- **des cessions éventuelles de foncier** appartenant à la ville (635 k€ attendus sur 2019).



Financement des investissements 2019/2023



- Subventions
- Emprunts
- FCTVA
- Autofinancement



L'évolution prévisionnelle de la dette

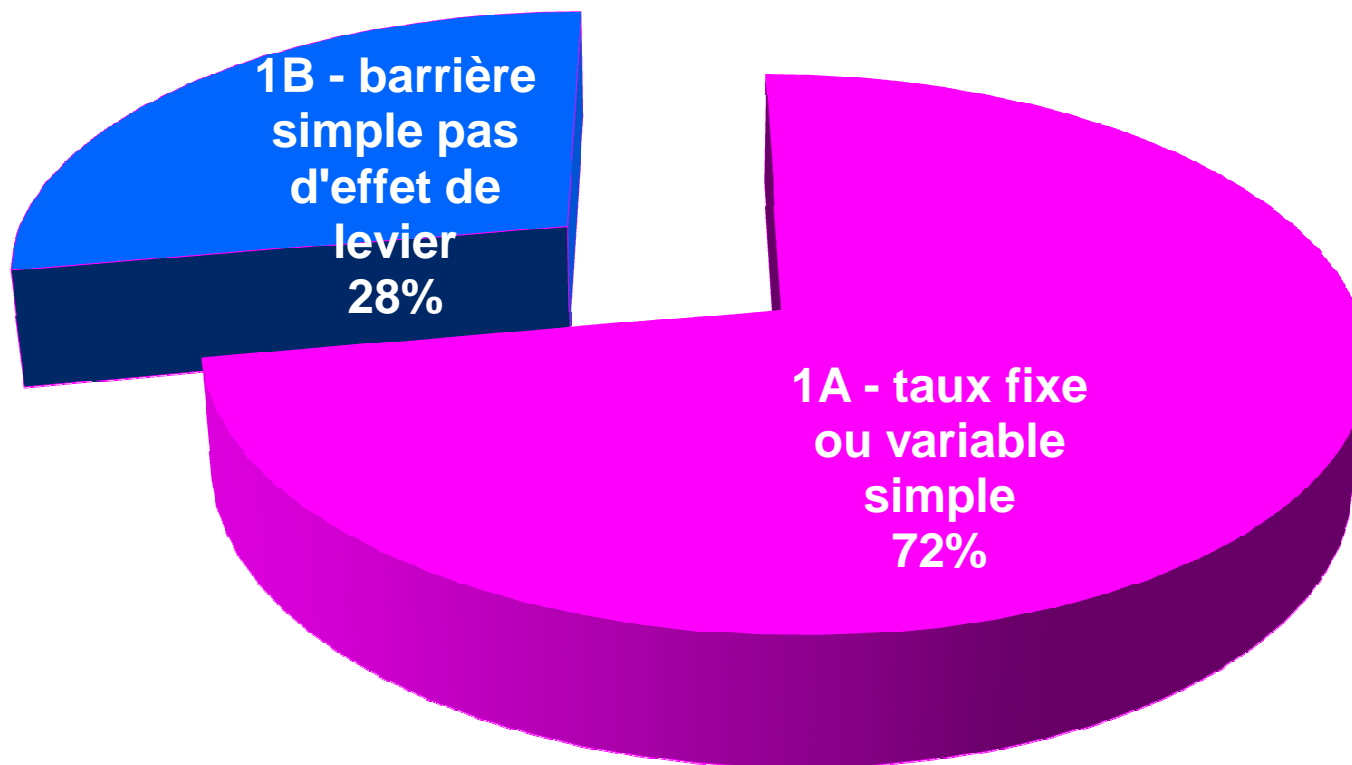
Au 31/12/2018, l'encours de la dette de la ville s'élève à 6 998 860 € (contre 8 896 098 € au 31/12/2017) en baisse notamment grâce :

- au refinancement du prêt Dexia à un taux fixe de 0.23% ;
- à la sortie du PPP, la ville a contracté un emprunt de 1 266 k€ seulement , pour un encours précédent à 3 477k€. Cela représente une économie de près de 800 000 € sur le projet d'Hôtel de Ville.

L'ensemble de l'encours de la dette est dorénavant sécurisé selon les critères de la charte « Gissler ».

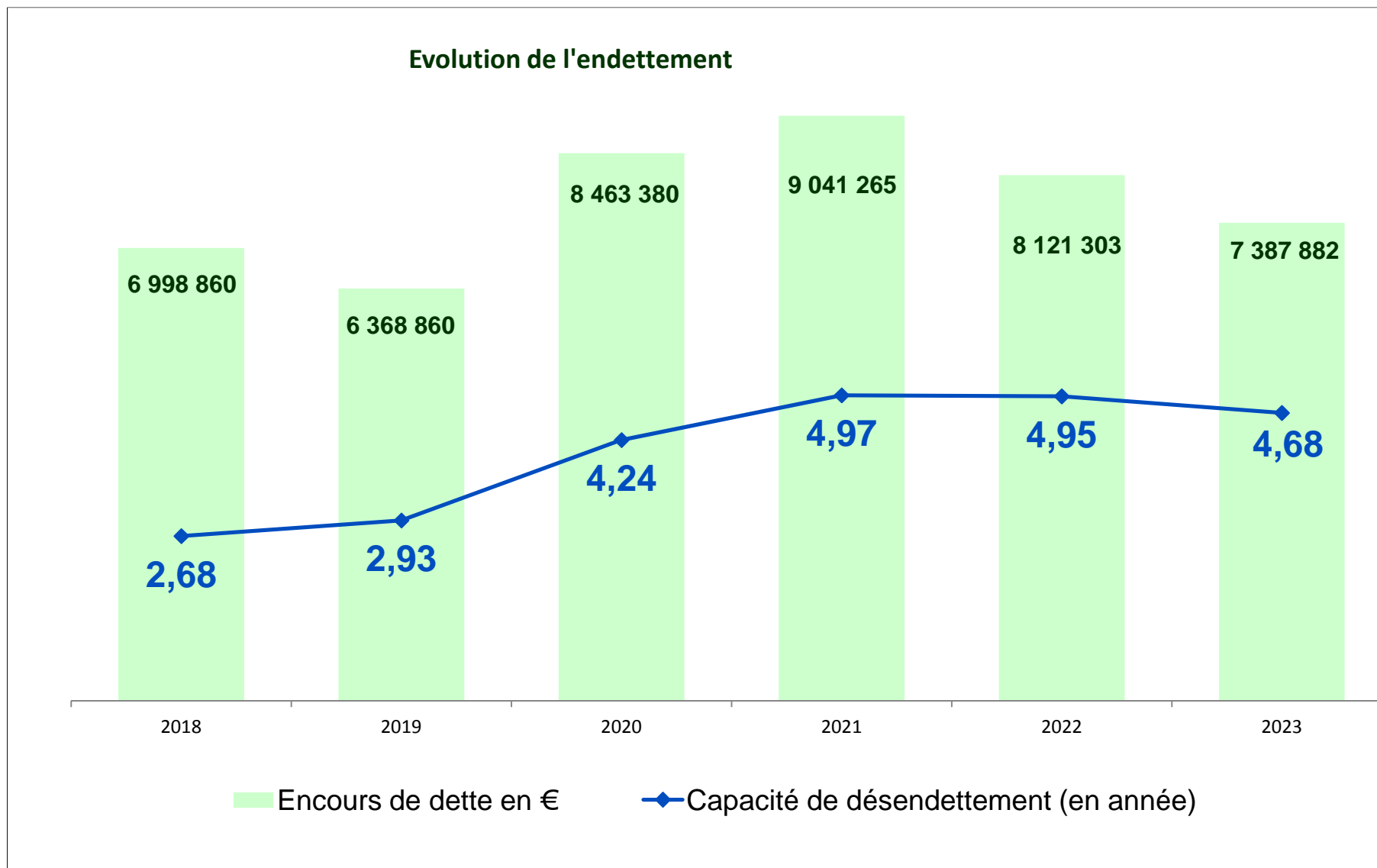
L'évolution prévisionnelle de la dette

Répartition de l'encours de la dette selon Charte Gissler





L'évolution prévisionnelle de la dette au 31/12/N



Conclusion

Les orientations budgétaires des prochaines années sont indéniablement tournées vers la poursuite de la **réalisation d'investissements majeurs et indispensables dans un cadre budgétaire maîtrisé.**

Ces investissements porteront sur des projets structurants pour la ville et pour la population, dans des domaines impactant directement le quotidien des habitants (scolaire, cadre de vie, aménagement urbain...)

Aussi, la collectivité aborde l'exercice budgétaire 2019 forte d'une **situation financière marquée par un faible endettement, ancrée dans une volonté réaffirmée de ne pas accroître la pression fiscale pesant sur les ménages** et symbolisée par la décision de la majorité municipale de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale, comme c'est le cas depuis 2014.

Conclusion

Pour autant, **la ville ne saurait s'affranchir de l'ensemble des réalités et contraintes de son environnement.**

En premier lieu des questions se posent sur le devenir des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, avec notamment les interrogations autour de la suppression de la taxe d'habitation.

Cependant, afin de faire face à sa croissance démographique et à la demande accrue de qualité du service public, la Ville se doit d'investir pour garantir au mieux les conditions du « bien vivre ensemble ».

Cela justifie un effort constant de gestion rigoureuse des services et de maîtrise de nos dépenses, nécessaires à la pérennisation des finances de la Ville et au sens donné à l'action municipale.

MERCI DE VOTRE
ATTENTION